



PROTÉGER nos aliments, nos végétaux et nos animaux

Quels sont les risques pour le Canada?

Les aliments, les végétaux, les animaux et les produits connexes en provenance de l'étranger peuvent introduire des maladies, des ravageurs et des virus au Canada. Ces derniers peuvent menacer nos espèces animales et végétales, ainsi que leurs habitats naturels.

Des articles que vous jugez peut-être inoffensifs (comme des sculptures sur bois ou des fruits) peuvent transporter des insectes capables de causer des dommages considérables aux forêts et à l'agriculture canadiennes.

La viande et d'autres produits d'origine animale peuvent propager l'influenza aviaire (« grippe aviaire ») ou d'autres maladies animales pouvant avoir des répercussions sur l'agriculture, la salubrité des aliments et même la santé humaine.

En raison de ces risques, il existe des restrictions sur le type de produits que vous pouvez rapporter au Canada.

Votre rôle

Avant de quitter le Canada

- Sachez quels sont les produits que vous pouvez rapporter du pays que vous visiterez.
- Consultez le site Web « Pensez-y et déclarez! » : www.pensez-y.gc.ca.
- Demandez un permis d'importation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) si vous souhaitez rapporter au Canada des articles visés par des restrictions.



À votre arrivée au Canada

- Déclarez tous les aliments, les végétaux, les animaux et les produits connexes. C'est la loi.
- Remplissez la carte de déclaration de l'Agence des services frontaliers du Canada et assurez-vous de bien remplir toutes les sections de la carte concernant les exploitations agricoles que vous avez visitées pendant votre séjour à l'étranger.
- Si vous avez visité une exploitation agricole ou avez été en contact avec des oiseaux sauvages durant votre séjour à l'étranger, évitez de visiter une exploitation agricole, un zoo ou une réserve faunique pendant 14 jours après votre retour au Canada. Désinfectez les chaussures que vous portiez lors de cette visite ou lors de contacts avec des oiseaux sauvages. Lavez bien vos vêtements et faites-les sécher à haute température.

La loi vous oblige à déclarer

La loi exige que vous déclariez tous les aliments, les végétaux, les animaux et les produits connexes lors de votre arrivée au Canada.

Omettre de déclarer pourrait entraîner les mesures suivantes :

- Les articles pourraient être confisqués de façon permanente.
- Des amendes pouvant aller jusqu'à 400 \$ par article non déclaré pourraient être imposées.
- Vous pourriez faire l'objet de poursuites judiciaires.

Des chiens détecteurs spécialement dressés et divers autres outils sont utilisés par les autorités canadiennes pour détecter des produits précis que les voyageurs pourraient rapporter au pays.

À certains aéroports, avant de vous présenter à l'Agence des services frontaliers du Canada, vous pouvez jeter les articles visés par des restrictions dans des boîtes et éviter ainsi des sanctions.

Que pouvez-vous rapporter au Canada?

Il vous incombe de vous renseigner au sujet des restrictions en vigueur avant de partir.

Pour de plus amples renseignements sur les aliments, les végétaux, les animaux et les produits connexes visés par des restrictions, consultez le site : www.pensez-y.gc.ca ou communiquez avec le Service d'information sur la frontière (SIF) :

- Au Canada, composez sans frais le 1-800-959-2036 (ATS : 1-866-335-3237).
- À l'extérieur du Canada, composez le 204-983-3700 ou le 506-636-5067 (des frais d'interurbain s'appliqueront).

Exemples d'articles visés par des restrictions que vous pourriez transporter :



Viande et produits de viande



Crème, lait, fromage et autres produits laitiers



Plantes, arbres et fleurs coupées



Bois et produits dérivés



Fruits et légumes



Produits d'origine animale



Animaux de compagnie, oiseaux et autres animaux vivants



Tous les articles souillés de sol

PENSEZ-Y ET DÉCLAREZ!

Protéger le Canada, c'est aussi votre affaire. Déclarez tous les aliments, les végétaux, les animaux et les produits connexes.



PROTECTING our Food, Plants and Animals

What are the risks to Canada?

Food, plants, animals and related products from other countries can bring diseases, pests and viruses into Canada. These can threaten Canadian animals, plants and natural habitats.

Items you may think are harmless (such as wood carvings or fruits) may carry insects that can cause significant damage to Canadian forests and agriculture.

Meat and other animal products can spread avian influenza ("bird flu") or other animal diseases, which may affect agriculture, food safety and even human health.

Because of these risks, there are restrictions on the types of products that you can bring into Canada.

Your role

Before you leave Canada

- Know what products you can bring back from the country you will be visiting.
- Visit the "Be Aware and Declare!" website at www.BeAware.gc.ca.
- Request an import permit from the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) if you want to bring restricted items into Canada.



When you enter Canada

- Declare all food, plants, animals and related products. It's the law.
- Complete the Canada Border Services Agency's declaration card. Be sure to fill out the sections on the card about any farm you visited while you were abroad.
- If you visited a farm or had contact with wild birds while abroad, do not visit Canadian farms, zoos or wildlife parks for 14 days. Disinfect the footwear you wore to the farm or when you had contact with wild birds. Also wash your clothing thoroughly and dry it at a high temperature.

You are required by law to declare

The law requires that you declare all food, plants, animals and related products when you enter Canada.

If you do not declare, you could

- have your products confiscated
- be fined up to \$400 for each undeclared item
- be prosecuted

Canada uses specially trained detector dogs and a variety of other tools to detect specific products that travellers may bring into the country.

At some airports there are bins available for throwing away restricted items without penalty before you report to the Canada Border Services Agency.

What products can you bring into Canada?

It is your responsibility to find out about the most current restrictions before you travel.

For information about restrictions on a food, plant, animal or related product you want to bring to Canada, visit www.BeAware.gc.ca or contact the Border Information Service (BIS) line:

- Within Canada, you can access BIS free of charge by calling 1-800-461-9999 (TTY: 1-866-335-3237).
- From outside Canada, call 204-983-3500 or 506-636-5064 (long-distance charges will apply).

Examples of restricted items you may be carrying:



Meat and meat products



Cream, milk, cheese and other dairy products



Plants, trees and cut flowers



Wood and wood products



Fruits and vegetables



Animal products



Pets, birds and other live animals



All items carrying loose soil

BE AWARE AND DECLARE!

Do your part to protect Canada. Declare all food, plants, animals and related products.